

ANR au 31 décembre 2012 : 8,78 € par action
Progression annuelle de plus de 10% de la valeur du patrimoine

Paris, le 12 février 2013 : Au 31 décembre 2012, l'actif net réévalué (ANR) de Turenne Investissement s'élève à 8,78 € par action.

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2012, dont voici les éléments marquants :

- ◆ un actif net réévalué (ANR) en progression de plus de 10% par rapport au 31 décembre 2011 ;
- ◆ deux cessions ayant permis de dégager des plus-values substantielles ;
- ◆ l'acquisition de nouvelles participations, notamment dans la santé et l'hôtellerie, axes stratégiques d'investissement du Groupe Turenne Capital ;
- ◆ une politique de retour à l'actionnaire engagée avec l'Offre Publique de Rachat d'Actions réalisée en décembre 2012 pour 3 M€.

ANR en progression de plus de 10 % sur l'exercice et une décote de 46%

L'actif net réévalué (ANR) au 31 décembre 2012 (part des commanditaires) s'élève à 36,59 millions d'euros, soit 8,78 € par action, contre 7,94 € par action au 31 décembre 2011.

Sur la base du dernier cours coté (4,72 € au 11 février 2013), l'action Turenne Investissement présente une décote de 46 % par rapport à la valeur de ses actifs (cours / ANR).

Au 31 décembre 2012, l'actif de Turenne Investissement est composé de :

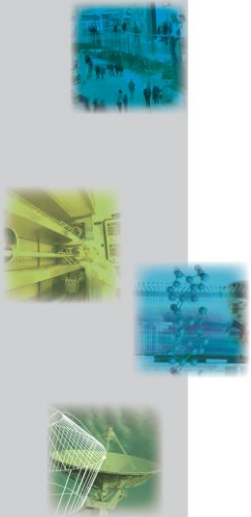
- ◆ Actifs financiers (16 sociétés et 1 FCPR) : 26,3 M€, soit 72 % du portefeuille ;
- ◆ Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 10,3 M€ placés dans des fonds monétaires et obligataires, soit 28 % du portefeuille.

Des opérations stratégiques dans un environnement difficile

Au cours de l'année 2012, Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille, dans un contexte économique toujours difficile.

Trois nouveaux investissements :

- ◆ prise de participation de 0,76 M€ dans la société *Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, présente dans les métiers du verre plat (transformation et pose) ;
- ◆ participation, en octobre 2012, à l'augmentation de capital de la société *Clinidev* à hauteur de 1,2 M€ aux cotés du FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital ;
- ◆ en 2012, Turenne Capital a créé Turenne Hôtellerie, une structure dédiée à l'investissement hôtelier, secteur offrant de belles perspectives de croissance. Dans ce contexte, Turenne Investissement a acquis le fonds de commerce et les murs de l'hôtel Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles, membre du Groupe Accor, pour un montant de 0,9 M€ en décembre 2012.



Deux cessions créatrices de valeurs :

- ◆ la participation dans *Globe Groupe* a été cédée, avec une plus-value de 1,26 M€ et un retour sur investissement (TRI) sensiblement supérieur à 25% ;
- ◆ la cession de la société *Capsule Technologie* a quant à elle générée une plus value de 3,2 M€ et un TRI proche de 30%.

Au cours du quatrième trimestre, les participations dans les sociétés *Carven* et *le groupe Menix* (*Dedienne Santé, Serf, Tekka*) ont été revalorisées pour refléter l'amélioration des perspectives de ces deux sociétés.

Par prudence, des provisions complémentaires ont été comptabilisées sur les titres de trois sociétés rencontrant des difficultés, pour un montant de 2 M€.

Politique de retour à l'actionnaire : succès de l'Offre Publique de Rachat d'Actions

Afin de faire bénéficier les actionnaires de sa politique de création de valeur, Turenne Investissement a lancé une Offre Publique de Rachat d'Actions en décembre 2012, au prix de 5,80 euros par action. Cette opération, portant sur 517 000 titres, soit 11% du capital, a permis de retourner 3 M€ aux actionnaires qui ont participé à l'opération.

Les sociétés que Turenne Investissement accompagne évoluent dans les secteurs suivants :

Santé :

- ◆ *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- ◆ *Menix* (*Dedienne Santé, Serf et Tekka*), nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société *Tekka* ;
- ◆ *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- ◆ *FCPR Capital Santé I*, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Développement durable :

- ◆ *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- ◆ *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via *Satam* et *Meci* ;
- ◆ *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance.

Services externalisés :

- ◆ *Dromadaire*, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- ◆ *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- ◆ *Idé Groupe*, leader français des services d'infographie à destination des médias papiers et électroniques ;
- ◆ *Mediastay*, leader européen du « performance marketing » ;
- ◆ *SIL*, expert en solutions logistiques de distribution et e-commerce.

Distribution spécialisée :

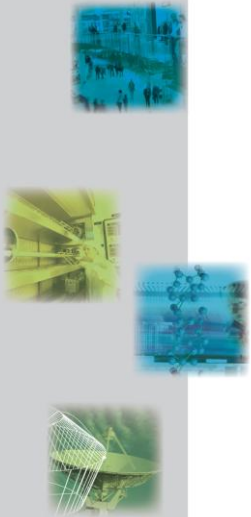
- ◆ *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque *Carven* ;
- ◆ *La Sommelière Internationale (Frio)*, distributeur de caves à vin ;
- ◆ *Quadrimech*, distributeur de produits chimiques de spécialité.

Industrie innovante :

- ◆ *Cevino Glass* (*Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle*), spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.

Hôtellerie :

- ◆ *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor.



Perspectives

Suite aux plus-values réalisées au 1^{er} semestre 2012, et malgré les provisions complémentaires comptabilisées au 2nd semestre, Turenne Investissement devrait dégager un résultat net à l'équilibre pour l'exercice 2012.

En 2013, Turenne Investissement compte profiter de sa trésorerie disponible et de sa grande connaissance du tissu économique des PME françaises pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance tout en renforçant son portefeuille de participations. Pour cela, la société dispose de 10 millions d'euros de trésorerie.

Par ailleurs, comme en 2012, Turenne Investissement va continuer, en fonction des opportunités, à céder des participations. Ces opérations devraient permettre de réaliser de nouvelles plus-values. Les revalorisations réalisées en 2012 représentent ainsi plus de 6 millions d'euros de plus-values latentes. La société se fixe comme objectif de les externaliser à un horizon de 12 à 24 mois.

Contrat de Liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié à la Société de Bourse Invest Securities, les moyens suivants figurent au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2012 :

- ◆ Nombre d'actions : 22 346
- ◆ Solde en espèce du compte de liquidité : 27 580 €.

Il est rappelé qu'un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature en octobre 2008 et qu'au 31 décembre 2012, 190 000 € y ont été affectés.

Au 30 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- ◆ Nombre d'actions : 28 001
- ◆ Solde en espèce du compte de liquidité : 32 010,88 €.

Règles de co-investissement :

Les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement, aux côtés des fonds gérés par Turenne Capital, sont fonction de la nature des investissements et des contraintes d'investissements des différents véhicules.

Agenda prévisionnel :

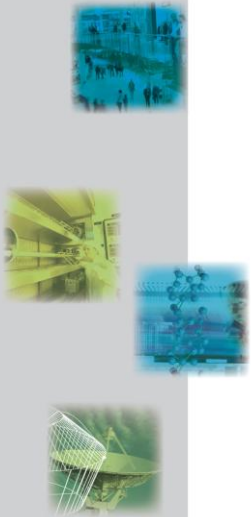
- | | |
|----------------------------------|----------------------------|
| ◆ 30 avril 2013 : | Comptes annuels 2012 |
| ◆ 30 avril 2013 : | ANR au 31 mars 2013 |
| ◆ 6 juin 2013 : | Assemblée Générale |
| ◆ 30 juillet 2013 : | ANR au 30 juin 2013 |
| ◆ 1 ^{er} octobre 2013 : | Résultats semestriels 2013 |
| ◆ 29 octobre 2013 : | ANR au 30 septembre 2013 |

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.



Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Capital

Béatrice Vernet

Secrétaire Général

Tél. : 01 53 43 03 03

bvernet@turennecapital.com

ACTUS finance & communication

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 07 80

jmmarmillon@actus.fr

Chloé Van den Bussche

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 36

turennecapital@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.